

**DECLARATION EN
MAIRIE D'UN CHIEN DE
CATEGORIE →**

Articles 211-1, 211-2 et 211-3 du code rural et arrêté interministériel du 27 avril 1999

Je soussigné(e)
né(e) le
demeurant

Ne faisant pas l'objet d'une mesure de tutelle ni de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire et ne m'étant pas fait retirer la propriété ou la garde d'un chien en application de l'article 211 du code rural, déclare être propriétaire ou détenteur d'un chien dénommé

Visé par l'arrêté interministériel du 27 avril 1999, je produis à l'appui de ma déclaration les pièces suivantes, mentionnées au § II de l'article 211-3 du code rural.

1. IDENTIFICATION DU CHIEN

- DATE DU TATOUAGE
- NUMERO D'IDENTIFICATION

Inscrit au L.O.F

2. VACCINATION ANTIRABIQUE

- DATE DE L'INJECTION
- N° CERTIFICAT VETERINAIRE

3. ASSURANCE SOUSCRITE

- SOUSCRIPTEUR
- DATE ECHEANCE
- N° POLICE ASSURANCE
- COMPAGNIE D'ASSURANCE

Signature du déclarant